

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et deux juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire
Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Christine CONJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER
Absent excusé : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)
Absents : Frédéric FLAUJAT, Marcel LAMOTTE, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX, Mireille CHARMONT-MUNET
Secrétaire de séance : Céline BERGER

Délibération n° 2025-26 : accord sur les conditions taux d'emprunt et périodicité choisie par la Collectivité pour les prêts d'achat de terrains.

Monsieur le Maire présente les propositions de financement du Crédit Agricole et soumet au Conseil Municipal leur validation et rappelle qu'il s'agit d'un investissement pour la commune

Vu

La nécessité pour la commune d'acquérir plusieurs terrains en vue de projets d'aménagement et développement,

Les propositions reçues concernant les conditions de prêt,

Considérant

Que les emprunts envisagés sont nécessaires pour la réalisation des projets précités,

Que les conditions proposées par le Crédit Agricole sont jugées avantageuses pour la commune,

Que la périodicité retenue pour le remboursement est conforme aux capacités financières de la collectivité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver la souscription d'emprunts auprès du Crédit Agricole destinés à financer l'achat de terrains.
- De valider les conditions de ces emprunts, notamment :
 - o Un taux d'intérêt de 3.82 %
 - o Une durée de 20 années avec une périodicité de remboursement mensuelle
 - o Toute autre clause spécifique (modulation, remboursement anticipé...)
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces emprunts.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley
et sa publication le 2025
Le Maire, Roland DESCHAMPS



Pour copie conforme
Le Maire,
Roland DESCHAMPS



Accusé de réception en préfecture
001210100228-20250612-2025-26-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2025